

Programme de Formation



# FORMATION ET TESTS CACES® R489 CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEUR A CONDUCTEUR PORTE EXPERIMENTE CATEGORIES 1A – 1B – 2A – 2B – 3 – 4 – 5 - 6 - ET/OU 7

### **PERSONNES CONCERNÉES**

Toute personne expérimentée, appelée à manipuler un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.

#### PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français
- Etre déjà en possession du CACES®R389 en cas de recyclage et de prouver d'une formation avant le passage des tests théoriques et pratiques

#### **DUREE**

Variable en fonction de l'expérience et des catégories (se reporter au devis ou à la convention de formation).

# METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R489
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

## **VALIDATION DES ACQUIS**

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation.

#### **DISPOSITIF DE SUIVI**

Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage

#### LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

#### **ACCESSIBILITE HANDICAPE**

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

#### **TARIF**

Voir selon devis.

#### CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre1998.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoirfaire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'un chariot de manutention automoteur à conducteur porté en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoirfaire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteur à conducteur porté d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R489 de la catégorie visée.

# **FORMATION THEORIQUE**

- A Connaissances générales
- B Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- C Les principaux types de chariots de manutention Les catégories de CACES®
- D Notions élémentaires de physique
- E Stabilité des chariots de manutention
- F Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- G Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- H -- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

#### **FORMATION PRATIQUE**

- A Prise de poste et vérification
- B Conduite et manœuvres
- C Fin de poste Opérations d'entretien quotidien Maintenance